

LE SAV ET LA MAINTENANCE SOFTICA



Nous sommes concepteurs et fabricants français de portes automatiques piétonnes et d'intérieur. Nous assurons également le SAV et la maintenance de nos automatismes en particulier et des portes automatiques en général (toutes marques confondues).

Nos portes automatiques sont conçues selon un cahier des charges très rigoureux et font l'objet de nombreux contrôles qualité tout au long du processus de production. Elles sont testées sur plusieurs millions de manœuvres et les solutions techniques génèrent des dépôts de brevets.

Les portes automatiques sont généralement soumises à des contraintes extrêmes, c'est une des raisons pour lesquelles leur entretien est primordial. La maintenance est par ailleurs obligatoire en France depuis 1994 (explications au verso). Vous devez donc, pour des raisons légales et de maintenance préventive, faire entretenir régulièrement vos portes automatiques. Nous proposons plusieurs solutions contractuelles.

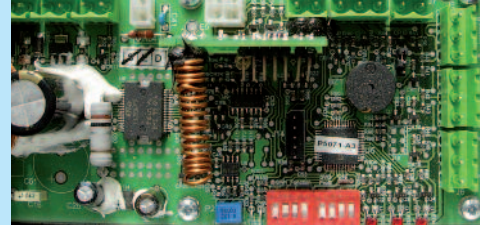


NOS CINQ ENGAGEMENTS :

- 1 INTERVENIR EN MOINS DE 24H
- 2 VOUS FOURNIR UNIQUEMENT DES TECHNICIENS QUALIFIÉS ET SPÉCIFIQUEMENT FORMÉS
- 3 DETENIR UN STOCK DE TOUTES LES PIÈCES DÉTACHÉES DE L'ENSEMBLE DE NOS GAMMES
- 4 RÉALISER UNE INTERVENTION AU MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ / PRIX / DELAI
- 5 VOUS PROPOSER LE CONTRAT DE MAINTENANCE LE PLUS ADAPTÉ A VOTRE BESOIN

04 79 63 00 94

L'innovation au service de l'automatisme



LA LEGISLATION : MAINTENANCE ET VERIFICATION

La maintenance des portes automatiques piétonnes est obligatoire par arrêté ministériel du 13 juillet 1994. Tout utilisateur de porte automatique doit souscrire un contrat de maintenance. Nos services se tiennent à votre disposition pour vous proposer le contrat adapté à votre situation.

SOFTICA est concepteur et fabricant français de portes automatiques. Il est donc fortement conseillé de faire entretenir votre porte automatique par le Constructeur ou par un agent agréé SOFTICA, garant de l'utilisation des pièces d'origine et d'une formation adaptée.

NOS CONTRATS DE MAINTENANCE :



EXTENSION DE GARANTIE "SOFTICA OR"

L'extension de garantie "SOFTICA OR" comprend :

- Un carnet d'entretien requis par la législation,
- Deux visites annuelles d'entretien préventif,
- Une garantie "constructeur" de deux années supplémentaires, soit 3 ans au total (déplacements, main d'œuvre et pièces)

> Cette offre concerne uniquement les portes de marque SOFTICA et doit être signée dans les 15 jours suivant la réception de l'installation.



CONTRAT PREVENTION

Le contrat de maintenance "SOFTICA PREVENTION" comprend :

- Un carnet d'entretien requis par la législation,
- Deux visites annuelles d'entretien préventif,

> Les pièces défectueuses, les déplacements, la main d'œuvre des dépannages hors visite de maintenance ne sont pas pris en charge. Ce contrat doit être souscrit dès la mise en service de la porte, indépendamment de la garantie constructeur.



CONTRAT PARTIEL

Le contrat de maintenance "SOFTICA PARTIEL" comprend :

- Les prestations du contrat PREVENTION (soit les 2 visites obligatoires) + les déplacements et la main d'œuvre des dépannages.

> Les pièces défectueuses ne sont pas prises en charge.



CONTRAT TOTAL

Le contrat de maintenance "SOFTICA TOTAL" comprend :

- Les prestations du contrat PARTIEL + le remplacement de toutes les pièces défectueuses.

> Plus d'infos sur www.softica.fr



SOFTICA
PORTES AUTOMATIQUES

Siège social : SOFTICA - Savoie Hexapole
Rue Sommeiller - 73420 Méry

Tél +33 (0)4 79 63 00 94 - Fax +33 (0)4 79 63 78 30
info@softica.fr

L'innovation au service de l'automatisme